

## **Octobre 2015**

**Aux :** Candidats parajuristes qui entrent dans le processus d'accès à la profession 2016/2017

**Copie :** Collèges/ Directeurs et directrices de programmes agréés de formation parajuridique

**Objet :** Demande d'inscription au Processus d'accès à la profession de parajuriste 2016/2017

**Date limite pour présenter une demande : 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 17 h**

La présente décrit la procédure de demande et les étapes pour s'inscrire au Processus d'accès à la profession du Barreau de 2016/2017. Votre collège ou établissement a accepté de distribuer cette information à tous les étudiants et étudiantes qui se préparent à faire une demande d'inscription au Processus d'accès à la profession de parajuriste.

**Tous les candidats et candidates aux processus d'accès à la profession doivent satisfaire aux exigences suivantes pour obtenir un permis de parajuriste :**

- Réussir l'examen d'accès à la profession de parajuriste. Les dates d'examen sont affichées en ligne;
- Être de bonnes mœurs;
- Soumettre un relevé de notes finales, envoyé directement de votre établissement au Service de délivrance de permis et d'agrément au moins 30 jours ouvrables avant votre date d'examen;
- Payer tous les frais et déposer tous les formulaires ou documents tel que requis par le Barreau.

**La demande d'inscription au Processus d'accès à la profession de parajuriste est divisée en deux parties :**

La partie I consiste à remplir une demande en ligne. La **partie II** consiste à déposer une version papier certifiée conforme ou notariée de la demande avec les droits requis et la documentation à l'appui. **Vous DEVEZ remplir les deux parties pour être admis au Processus d'accès à la profession de parajuriste. Les demandeurs qui ne remplissent pas les deux parties de la demande seront retirés du processus et ne recevront pas de facture ni d'horaire d'examen.** Les deux parties doivent être remplies à compter d'octobre 2015, une fois que la nouvelle demande sera activée. Veuillez visiter le site Web du Barreau à [www.lsuc.on.ca](http://www.lsuc.on.ca) au début d'octobre et choisissez « Parajuriste/Devenir parajuriste », puis cliquez sur « Demande pour devenir parajuriste » pour avoir accès au nouveau formulaire de demande.

Les demandeurs ont jusqu'au **1<sup>er</sup> décembre 2015, 17 h H.N.E.** pour **remplir et envoyer** le formulaire et les frais avant d'être assujettis à des frais de retard. Si vous avez l'intention de passer l'examen en aout 2016, en octobre 2016 ou en février 2017, vous pouvez commencer à faire une demande en octobre. Une séance spéciale pour l'examen d'accès à la profession de février 2016 est également offerte sur ce formulaire pour ceux et celles qui sont admissibles et qui obtiendront leur diplôme à temps. Veuillez consulter la page « Remplir la demande d'inscription au Processus d'accès à la profession de parajuriste » sur le site Web pour davantage de renseignements concernant votre choix.

Vous aurez trois ans pour terminer le processus d'accès à la profession. Comme nouvel inscrit, votre période de trois ans commencera le 1<sup>er</sup> juin 2016 et se terminera le 30 mai 2019.

Des renseignements sur l'examen, les règles, les politiques et les dates à noter se trouvent également sur le site Web du barreau. Nous vous encourageons fortement à vous familiariser avec l'information.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de délivrance de permis et d'agrément du Barreau :

**Par courriel :**

[licensingprocess@lsuc.on.ca](mailto:licensingprocess@lsuc.on.ca)

Une fois que vous faites une demande, vous pouvez aussi nous envoyer un message par votre compte du Barreau.

**Par téléphone :**

416 947-3315

Sans frais à 1 800 668-7380, poste 3315

Veillez agréer mes sincères salutations.

La chef de service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a wavy line extending to the right.

Priya Bhatia,  
Délivrance de permis et agrément